

Espagne

Moins de travailleurs saisonniers marocains

Laila Zerrou
lzerrou@aujourd'hui.ma

Un nouveau coup dur pour les saisonniers marocains. La commission des flux migratoires de la province de Huelva a décidé de revoir à la baisse le nombre de travailleurs saisonniers marocains dans les plantations de fraises.

Du côté espagnol, on avance le chiffre de 2.000 saisonniers marocains pour la prochaine récolte. C'est moins qu'en 2012 où ils étaient 2.547 à se rendre à Huelva contre 6.143 en 2011, soit une baisse spectaculaire de 60%. Selon la commission, ce nouveau quota sera composé de Marocains qui ont déjà travaillé plus de deux ans en tant que saisonniers à Huelva et qui ont respecté leur engagement à retourner dans leur pays d'origine. La crise économique a poussé les autorités espagnoles à prendre des mesures restrictives et à privilégier

la main-d'œuvre locale. Il faut aussi relever que bon nombre de chômeurs espagnols se sont tournés vers l'agriculture qui constitue un secteur pourvoyeur d'emplois. Ces mesures ne sont pas sans conséquence pour les saisonniers agricoles, majoritairement des femmes, qui étaient habituées à percevoir un salaire de 1.000 euros, soit plus de 11.000 dirhams par mois. Il faut aussi noter que la politique migratoire de l'Espagne place ces travailleurs dans une situation de vulnérabilité face aux employeurs. Un rap-

port d'enquête de la FIDH diffusé en janvier 2012 avait décrit les conditions difficiles et discriminatoires dans lesquelles ces ouvriers agricoles travaillent. Dans son document, celle-ci avait dénoncé le système mis en place par le gouvernement espagnol qui vise à recruter «à la source», avec comme condition à toute embauche un engagement à retourner dans le pays d'origine à la fin de la saison agricole.

Un recrutement discriminatoire qui ne concerne que les travailleuses marocaines. La FIDH avait demandé aux autorités espa-

Bon nombre de chômeurs espagnols se sont tournés vers l'agriculture qui constitue un secteur pourvoyeur d'emplois. Ces mesures ne sont pas sans conséquence pour les saisonniers agricoles, majoritairement des femmes.

gnoles de faciliter la possibilité pour les travailleurs saisonniers d'obtenir des cartes de séjour permanent et de faire venir leur famille, de réformer le droit du travail et notamment la convention collective de Huelva afin de renforcer les protections octroyées aux travailleurs agricoles. Parmi les autres mesures revendiquées

figurent l'intensification des inspections de travail et la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Enfin, la FIDH avait appelé le Parlement européen à amender la proposition de «directive travailleurs saisonniers» afin d'augmenter le niveau de protection et l'accès aux droits, en renforçant l'égalité de traitement, la non-discrimination, les conditions de logement et de travail décentes et la protection sociale.

